



## PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 893

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro **893**

**Règlement numéro 893 relatif aux branchements de services d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial de la ville de Bois-des-Filion**

- a été adopté par le conseil municipal le **15 décembre 2022**;

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 16 décembre 2022,**

**Marie-Renée Houde, OMA**  
**Greffière**